

Subvention à l'Association Horizons - Sensibilisation des jeunes à l'inscription sur les listes électorales

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre d'un projet d'action de sensibilisation des jeunes à l'inscription sur les listes électorales, l'Association Horizons, en accord avec la Ville de Besançon, projette notamment l'achat de 500 maillots portant le slogan «Si tu veux l'ouvrir va t'inscrire» accompagné de la signature «Horizons».

Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir l'action engagée par cette association en lui attribuant une subvention de 11 400 F.

En cas d'accord, cette somme sera imputée au chapitre 945.92.657.47040.

M. VIALATTE : Monsieur le Maire, c'est une association toute récente que l'Association Horizons que je connais bien car elle a été fondée dans le quartier de Brulard par un certain nombre de jeunes pour l'essentiel issus de l'immigration. Elle s'est fixé pour objectif début mai dernier, au moment de sa constitution, de mener un certain nombre d'actions dans le domaine du sport, dans le domaine de l'intégration, dans le domaine de l'animation jeunesse sur le quartier de Brulard où en effet est constaté, je crois que chacun s'accorde sur ce point, un certain déficit de la vie associative notamment parmi les jeunes. Donc je me suis réjoui en son temps de la création de cette association et il est normal que les collectivités publiques cherchent à aider les initiatives surtout lorsqu'elles prennent racine dans un quartier en difficulté.

Simplement, je ne suis pas certain que le choix qui nous est proposé là et qui porte quand même sur une subvention de 11 400 F, on a vu tout à l'heure un certain nombre d'autres subventions réparties pour des associations bien plus anciennes, soit forcément le plus opportun. Certes, il est tout à fait souhaitable et je suis le premier à le plaider chaque fois que je le peux, d'inciter les jeunes notamment la deuxième et maintenant la troisième génération, à s'inscrire sur les listes électorales, à aller voter, à participer à la vie civique, à s'activer dans leur commune. C'est clair. Ceci dit, je crains que vous ne soyez débordé par les demandes parce qu'on va faire avec Horizons sur le quartier de Brulard une action dans ce domaine, il vous faudra dans les mêmes proportions probablement le faire ailleurs. Alors, peut-être aurions-nous pu mener une action d'ensemble, Monsieur le Maire, avec le CIAM ou avec des organismes municipaux en partenariat avec des associations de quartier pour inciter tous les jeunes de notre ville qui sont dans cette situation à mener cet effort. Il m'aurait paru préférable de concentrer l'aide financière apportée à l'Association Horizons sous la forme d'une aide au démarrage de ces actions plutôt sur des interventions qu'elle est susceptible de mener sur le quartier dans le domaine du sport, dans le domaine de la jeunesse, que sais-je encore ? Donc je tenais quand même à insister sur ce point, le précédent est créé, c'est un choix mais vous vous exposez au risque de voir dans d'autres quartiers de la Ville les mêmes demandes être formulées et pour des montants qui ne sont pas négligeables. Deuxièmement, je pense qu'en terme d'opportunité d'autres choix auraient pu être faits, l'association a d'autres objectifs. Troisièmement, et c'est le point sur lequel je souhaiterais conclure, je crois, et vous l'avez souligné vous-même Monsieur le Maire et je sais que vous êtes très attentif aux conditions de répartition des subventions aux associations municipales, il faut avoir en permanence à l'esprit un souci d'équité dans les aides accordées. Une association sportive de quartier naissante qui a un an, en an et demi d'existence, deux ans, reçoit 1 000 F, 1 400 F, 1 600 F, 2 000 F de subvention. Il s'en crée tous les jours ou presque dans une grande ville comme la nôtre et dans le même temps, il peut paraître comme inéquitable d'allouer tout d'un coup comme cela une subvention de ce montant à une association toute naissante qui a des objectifs polyvalents, louables et qu'il faut soutenir mais avec ce souci d'équité. Voilà, mon intervention portait sur ce point, il s'agit au travers de ce rapport de saluer une initiative nouvelle, je crois que nous le faisons tous, il faut être conscient du précédent et il faut avoir un souci d'équité. Je tenais à le dire, je

crois qu'il faut de temps en temps avoir le courage de dire un certain nombre de choses très franchement, même si cela concerne le secteur où l'on est élu.

M. LE MAIRE : Cela nous est apparu comme une initiative originale et intéressante et qui pourra se multiplier, au contraire ; il faut souligner l'effort qui est fait pour développer l'esprit civique.

M. JEANNIARD : Pour expliquer le soutien que je vous propose à l'Association Horizons ce soir. Tout d'abord pour vous indiquer que je ne suis pas un spécialiste du maillot, je crois qu'il y a eu des précurseurs et ce n'est pas tout à fait dans le même but. L'Association Horizons se propose d'inviter les jeunes notamment de la deuxième génération de population d'origine étrangère d'une part à s'inscrire sur les listes électorales et d'autre part à les informer de leurs droits et devoirs du citoyen. Et pour cela, ils vont intervenir sur l'ensemble des quartiers de la Ville de Besançon et non pas uniquement sur le quartier de la Grette, en relation avec les associations existantes et les structures municipales. Je pense que le meilleur interlocuteur des jeunes sur ces quartiers-là, ce sont les jeunes eux-mêmes qui se sont créés en association et notamment l'Association Horizons.

M. LE MAIRE : Merci de ces renseignements.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.